

République et Canton de Genève

---

COMMUNE DE VERSOIX

---

---

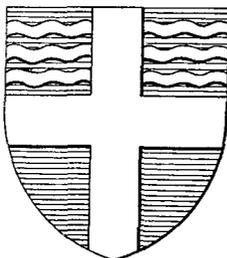
# Compte rendu administratif

## de l'exercice 1954

présenté au Conseil Municipal le 12 avril 1955

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1955

Imprimerie Dumaret & Golay  
Carouge

# Renseignements utiles

---

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

## Secrétariat

**Le Bureau de l'Etat civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.**

**Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.**

**Compte de chèques postaux : I 2827.**

**Téléphone : 8 50 25.**

## Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 20 francs.

## Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie No 8 50 21

Etat-Major : Capit. H. Ramseyer, No 8 53 36

Pit Alessi, No 8 50 45

Lt Schmitt, No 8 50 04

## Inspecteur du bétail

M. André BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

## Voirie

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe dès 6 h. 30 du matin, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre; dès 7 h. 30, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite : page 4 de la couverture)

République et Canton de Genève

---

COMMUNE DE VERSOIX

---

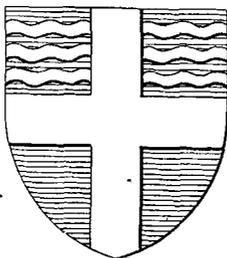
# Compte rendu administratif

## de l'exercice 1954

présenté au Conseil Municipal le 12 avril 1955

PAR

M. Emile BÖLSTERLI, Maire



1955

Imprimerie Dumaret & Golay  
Carouge

## CONSEIL MUNICIPAL

élu les 5 et 6 mai 1951

<i>Parti Radical :</i>	<i>Entré au Conseil en :</i>
MM. Jung, Charles,	1939
Krebs, Frédéric,	1947
Leyvraz, André,	1951
Ramseyer, Henri,	1947
Courtois, René,	1951
Steinmann, Edouard,	1939 et 1946
<i>Parti Indépendant et Chrétien-social :</i>	
MM. Schmitt, Joseph,	1943 et 1951
Macheret, Marius,	1942 et 1951
Grenier, Louis,	1951
Piccot, Robert,	1953
<i>Entente communale :</i>	
MM. Baechler, Irénée,	1943
Bopp, Eugène,	1943
Chollet, Alphonse,	1935 et 1947
<i>Parti National-Démocratique :</i>	
MM. Golay, Edouard,	1943
Genequand, Noël,	1939 et 1951

## M A I R I E

*Maire :* M. Emile Bölsterli.

*Adjoints :* MM. Jean-P. Ferrier et Lucien Piccot

### *Composition des Commissions :*

*Commission des Finances :* MM. Bölsterli, Ferrier, L. Piccot, Chollet, Genequand, Grenier, Jung, Leyvraz, R. Piccot et Steinmann.

*Commission des Travaux :* MM. Bölsterli, Ferrier, L. Piccot, Baechler, Bopp, Courtois, Golay, Krebs, Macheret, Ramseyer et Schmitt.

### *Répartition des fonctions administratives :*

*M. Bölsterli :* Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat civil, Affaires militaires, Cimetière et Bienfaisance.

*M. Ferrier :* Police, Service du feu, Etat civil.

*M. Piccot :* Routes et travaux, Bâtiments, Voirie.

*Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :*

*M. Lacroix :* Secrétariat et suppléance de l'Etat civil.

# Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1954

Messieurs les Conseillers,

Pour la neuvième fois, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport administratif et financier de notre commune, lequel clôt la présente législature.

Après 7 années d'abondance, l'année 1954 — sans nous apporter la disette que connurent les peuples antiques des bords du Nil — marque le retour au régime que nous avons connu jusqu'en 1946. La période de haute conjoncture financière a, en effet, pris fin pour notre commune et la valeur du centime additionnel, qui avait atteint le chiffre record de Fr. 7.336,10 lors de l'exercice précédent, est tombé à Fr. 5.229,80.

Cette différence de Fr. 2.106,30 par centime additionnel a entraîné une diminution de notre revenu communal de Fr. 63.188.—.

Cependant, grâce à nos prévisions prudentes lors de l'établissement du budget, l'exercice 1954 se termine, malgré tout, par un boni de Fr. 26.918,05.

La situation financière de notre commune est parfaitement saine. Nous n'avons aucune dette. Nous avons profité des années favorables pour reconstituer notre réserve, laquelle avait été fortement mise à contribution lors du règlement du coût de notre nouvelle école enfantine.

Actuellement, notre compte de dépôt à la Caisse de l'Etat se monte à Fr. 280.823,70. Cette réserve permettra la mise en œuvre des divers travaux projetés.

Au cours de ce dernier exercice, le Conseil municipal et ses diverses commissions ont tenu de nombreuses séances nécessitées par les multiples questions à l'étude. Cependant, certains problèmes — dont la solution définitive ne dépendait pas uniquement de notre commune — n'ont pas pu être résolus aussi rapidement que nous l'aurions désiré.

## Conférence asiatique

Pendant plus de trois mois, notre commune a eu l'honneur d'abriter trois importantes délégations à la conférence asiatique : celle de la France, de la Chine populaire, de la Corée du Nord, laquelle a été remplacée par la suite par celle du Vietminh.

Le présence de ces délégations a occasionné certains soucis à la Municipalité. Il a fallu mettre à la disposition de la troupe des cantonnements, cuisines, réfectoires, chambres d'officiers, locaux pour le matériel et l'armement, etc., ce qui n'a pas toujours été chose facile, vu l'effectif élevé de certaines compagnies, qui a atteint jusqu'à 240 hommes. D'autre part, le changement des troupes qui avait lieu chaque semaine, nous a obligés à de nombreuses prises de contact et a compliqué l'établissement des décomptes et le règlement des indemnités. Cependant, la longue présence de ces troupes chargées de la surveillance des délégations a été profitable au commerce local et n'a pas entraîné de dépassement de dépenses pour notre commune. Signalons que la discipline des soldats — la plupart provenant de Suisse alémanique — a été parfaite. Ces hommes gardent un excellent souvenir de leur court séjour au bord du lac de Genève.

La Municipalité n'a entretenu des relations directes qu'avec les représentants du gouvernement français, Monsieur Bidault, puis Monsieur Mendès-France. Elle a été accueillie de la manière la plus cordiale à Joli-Port, à l'occasion d'une réception offerte aux autorités cantonales.

### **Bâtiments communaux**

La Maison Alessi a procédé à la réfection complète de la toiture du bâtiment de l'école primaire. De nombreuses ardoises ont été changées, les placages métalliques revernés et les chénaux remplacés par de nouveaux en cuivre.

En plus de l'entretien courant des bâtiments, le plafond de la Mairie, qui menaçait ruine, a été réparé, puis recouvert de panneaux de pavatex ; un nouveau papier a été posé, les boiseries rafraîchies, le parquet poncé. Cette salle a maintenant belle allure. Le hall d'entrée et les toilettes adjacentes ont également été remis en état.

Nous avons acheté une machine à calculer pour le secrétariat.

A la rentrée de septembre, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de faire exécuter quelques aménagements, en particulier la pose de porte-manteaux dans la nouvelle école enfantine, ceci en raison de l'ouverture d'une dixième classe.

Relevons en passant que le chauffage au mazout du grand bâtiment école-mairie nous donne entière satisfaction. Cette nouvelle installation nous a déjà permis de réaliser une économie appréciable sur le budget du chauffage.

### **Chemins communaux**

La réparation des brèches aux routes, effectuée à fond en 1953, nous a dispensés d'avoir à procéder à un travail aussi important en 1954. Il ne s'est ainsi trouvé que peu de trous qui ont été obturés à l'aide de Compomac.

Au début de l'été, la Maison Spinedi a procédé à la réfection complète de l'avenue d'Ecogia, qui va du chemin Ravoux à l'Orpelinat en traversant la cour de la ferme. La chaussée a été légèrement élargie, décapée, remise en forme, rechargée, cylindrée et goudronnée.

A l'exception du court tronçon du chemin de Villard où se posent des questions d'écoulement des eaux usées provenant de quelques maisons voisines, tous les chemins communaux de quelque importance sont maintenant goudronnés.

C'est à l'amélioration des trottoirs existants et à la création de nouveaux tronçons que s'est porté notre effort au cours de cet exercice 1954. Depuis des années, les habitants des Colombières se plaignaient de n'en point posséder en bordure de leur chemin. Il nous a été possible de leur donner satisfaction.

Les trottoirs de l'avenue Lachenal, du chemin Louis-Degallier et du chemin Vandelle ont été décapés, rechargés et recouverts d'un tapis bitumineux. La quasi totalité de nos trottoirs se trouve ainsi en parfait état.

### **Canalisations et égouts**

L'égout collecteur qui dessert le secteur rue des Moulins - rue des Boucheries, dont la section est relativement faible, manque totalement de pente au point que des dépôts s'y forment jusqu'au moment où les fortes pluies viennent les entraîner. De ce fait, il se produisait, en saison chaude surtout, des émanations désagréables et parfois des inondations.

Pour remédier à cette situation, le cul-de-sac de la rue des Moulins a été relié à l'égout de la route cantonale et une prise pour le rinçage a été créée à l'autre extrémité, dans le canal des usiniers.

Cette amélioration est la bienvenue, d'autant plus que la fosse de décantation des nouveaux immeubles sera précisément reliée à l'égout de la rue des Moulins.

Il y a quelques années, nous avons fait prolonger de 20 mètres le collecteur se déversant dans le port de Versoix. L'amélioration de la situation a été appréciable, mais encore insuffisante. C'est pourquoi nous avons chargé la maison Drivet de prolonger cette canalisation afin qu'elle se déverse au large, en dehors du bassin.

Signalons enfin que l'égout de l'avenue Yung, qui nous causait passablement de soucis lors des fortes pluies, a été entièrement tringlé. Afin de faciliter les opérations de curage, une grande cheminée a été créée et plusieurs plateaux à bouchons ont été remplacés.

Une fois de plus nous avons constaté que les racines qui se développent à l'intérieur de la canalisation étaient responsables du « freinage » du débit, ce qui provoque des refoulements dans les caves de villas voisines. Aussi les propriétaires intéressés ont-ils été priés de faire abattre les marronniers bordant l'avenue Yung.

## Eclairage

L'amélioration de l'éclairage public a été activement poursuivie. Au printemps, nous avons profité des installations faites par le Service électrique au chemin de Montfleury, à l'occasion de la Conférence asiatique, pour conserver à peu de frais deux lampes dans la partie inférieure de ce chemin. Deux autres lampes viennent d'être placées sur cette même route, au-dessus de la voie C.F.F.

De nouvelles installations ont été faites à l'avenue Lachenal entre les propriétés Boner et Bianchetti et au chemin Vandelle, au débouché du passage situé entre l'école et le Buffet de la gare, ainsi qu'à la rue des Moulins.

Dans le nouveau morcellement de Saint-Loup, il n'a été possible de placer qu'une seule lampe sur le chemin de Sous-Saint-Loup ; l'éclairage des nouveaux chemins a dû être différé, ceux-ci n'étant pas encore cadastrés au nom de la commune.

### Route de Saint-Loup

Cette artère ne répond plus aux nécessités de la circulation actuelle.

En effet, au cours de ces dernières années, la route de Saint-Loup a été bouleversée par le creusement de deux fouilles importantes, l'une pour la pose d'un câble électrique, l'autre pour l'installation d'une nouvelle conduite d'eau. Bien que les remises en état aient été exécutées le mieux possible, sous la surveillance attentive de la Mairie, la chaussée n'a pas cessé de travailler : elle est soit bombée à l'excès, soit complètement affaissée.

Il faut reconnaître qu'elle a à supporter un trafic intense : de nombreux camions, lourdement chargés, circulent journellement sur cette route. D'autre part, le morcellement du domaine de Saint-Loup a également entraîné un accroissement de la circulation.

Cet état de choses préoccupe la Municipalité qui craint pour la sécurité des passants, des enfants en particulier qui empruntent cette route pour se rendre à l'école, au moment où la circulation est spécialement forte.

C'est pourquoi nous avons prévu, outre la réfection complète de la chaussée, laquelle devra être entièrement défoncée et renforcée, l'élargissement et la correction de cette artère.

La commission des travaux et le Conseil municipal ont étudié attentivement différents projets. La première étape décidée prévoit l'élargissement de la chaussée à 7 mètres, de l'avenue Adrien-Lachenal jusqu'au canal, avec un large trottoir sur l'un des côtés.

Les plans, dressés par M. Kuhn, géomètre officiel, ont été soumis au Département des Travaux publics qui les a approuvés.

Il nous reste à obtenir, de la part des propriétaires intéressés, la cession des terrains nécessaires pour cet élargissement qui devra être mené à chef au cours de la prochaine législature.

## **Avenue de Richelien**

Le problème posé par ce chemin privé, en fort mauvais état, dont la réfection complète en vue de son incorporation au domaine public communal a été envisagée, n'a pas trouvé de solution.

Les dévoués dirigeants de l'Association des Intérêts de Richelien ne sont en effet pas parvenus, malgré un gros effort dont nous tenons à les féliciter une fois de plus, à réunir la majorité nécessaire parmi les propriétaires intéressés et se sont vus contraints de remettre leur dossier à la Mairie, en la priant de poursuivre leur action.

C'est là un problème complexe, à la solution duquel le futur Conseil devra s'atteler.

## **Terrain de sport**

Après de longues discussions, la commission du Sport-Toto de l'ANEP a finalement admis de réduire à trente ans la durée de la servitude à inscrire sur les différents terrains de sport de notre canton, en garantie de ses subventions pour les travaux d'amélioration projetés par les groupements sportifs.

A la suite de cette décision, le Conseil municipal a donné son approbation pour l'inscription de cette servitude, à condition que le F.C. Versoix fasse cession à la Municipalité de la subvention.

Il a été en outre précisé que les nouvelles installations seraient à la disposition de toutes les sociétés sportives de la commune.

Actuellement, les travaux d'installation du chauffage au gaz et du service d'eau chaude dans le vestiaire sont terminés.

## **Création d'un garage à bicyclettes**

Afin de «décongestionner» le garage à bicyclettes de l'esplanade de la gare et dans le but de rendre service aux nombreux usagers des C.F.F. habitant au-dessus des voies ferrées, la Municipalité a étudié la construction d'un nouveau garage. Après des transactions assez compliquées, nous avons enfin obtenu de la direction des C.F.F. l'autorisation de créer un garage en bordure de l'avenue Adrien-Lachenal, à proximité immédiate du passage sous-voies.

Désireux de doter notre commune d'une construction esthétique, nous avons chargé un jeune architecte versoisien, M. Claude Lehmann, d'en dresser les plans. Les travaux débiteront incessamment.

## **Passerelle**

D'entente avec le Conseil, la Municipalité a poursuivi les tractations en vue de la construction de la passerelle qui reliera prochainement la route de Ferney au Bourg, aux écoles et à la gare. Elle a remis à MM. Gantenbein et Rinderknecht, ingénieurs chargés de la construction de la papeterie, l'étude de la passerelle. M. Kuhn,

géomètre officiel, a dressé le plan cadastral des terrains sur lesquels passera le sentier d'accès. Nous avons rencontré beaucoup de compréhension auprès des propriétaires intéressés, Mme Marc Ramseyer et M. Emile Racloz.

De son côté, la direction de la papeterie de Versoix a tout fait pour faciliter cette opération. Le chemin qui sera créé en bordure de la nouvelle fabrique aura deux débouchés : l'un sur l'ancien chemin de la papeterie qui permettra un accès direct au Bourg, l'autre sur la route de Saint-Loup, à la hauteur du passage sous-voies C.F.F.

Nous remercions sincèrement M. Rinderknecht, administrateur, et M. Baumgartner, directeur, de leur obligeance.

### **Cimetière**

Vingt-cinq inhumations ont été faites dans notre cimetière au cours de l'année 1954 ; ce chiffre correspond à la moyenne habituelle. Sept concessions et renouvellements de tombes ont été accordés.

M. Jacques Grundmann continue à assumer sa tâche de jardinier-fossoyeur avec dévouement.

### **Plan d'aménagement du Bourg**

L'une des importantes décisions du Conseil a été l'adoption d'un plan d'aménagement du Bourg, dans la partie comprise entre la route de Suisse et l'usine Favarger, d'une part, la place Simond et la rivière, d'autre part.

C'est au moment où l'architecte chargé de la construction des immeubles à loyers bon marché a demandé au Service de l'urbanisme de fixer l'implantation de ces bâtiments que le chef de ce service, M. Marais, a jugé qu'il était nécessaire de déterminer d'une façon précise l'aménagement futur de tout le quartier.

M. Marais a dressé trois projets différents qu'il est venu exposer au Conseil municipal le 30 mars 1954. Le projet A reprenait l'étude faite en 1943 par MM. Billaud et Tschäppät et prévoyait la démolition de tous les immeubles bordant la route de Suisse, côté Jura ; il présentait l'inconvénient de mettre en relief des constructions vétustes et inesthétiques qu'il n'aurait guère été possible de laisser subsister.

Par contre, le projet B envisageait la démolition de tous les immeubles sans grande valeur situés dans la zone rue des Boucheries - rue des Moulins, afin de permettre l'aménagement d'une vaste place, avec circulation à sens unique. Quant au projet C, il détournait le trafic en direction de Genève par la rue de l'Industrie, pour emprunter ensuite la route à créer sur les terrains dits de la Scie.

Le Conseil s'est rallié au projet B en réservant la possibilité d'apporter les modifications d'amélioration en cours d'exécution des travaux.

## **Logements à loyer bon marché**

Nous avons poursuivi inlassablement des tractations avec l'Etat et avec la Fondation du Bourg de Versoix afin d'activer la mise en chantier des immeubles à construire sur l'ancienne parcelle Schaerer, que la commune a achetée à M. Jacques Ricci.

M. Charles Billaud, architecte, a étudié différents projets qui ont été examinés attentivement par la commission du Conseil municipal, puis par la Fondation du Bourg de Versoix, maîtresse de l'ouvrage. Cette dernière a décidé la construction d'un groupe de cinq immeubles, comprenant 30 appartements de 2, 3, 4 et 5 pièces.

Après un examen minutieux des soumissions, tous les travaux ont été adjugés. Signalons en passant que les membres versoisiens de la Fondation du Bourg de Versoix se sont employés à défendre les intérêts des entreprises locales.

Le plan financier a été adopté. Le coût total des constructions, y compris les aménagements extérieurs, la création d'une voie d'accès et la pose d'un égout, est devisé à Fr. 1.100.000.— L'Etat verse une subvention de Fr. 500.000.—, la part de la commune de Versoix est de Fr. 75.000.— environ et le solde est couvert par une hypothèque, consentie à un taux spécialement réduit.

Le départ des travaux a été retardé par le mauvais temps d'une part, par la mise au point de certaines questions pendantes d'autre part. En effet, l'architecte avait prévu la construction d'une grande fosse « digestive », raccordée directement à la Versoix. Le Département des Travaux publics n'a pas admis ce point de vue. Seules les eaux de surface se déverseront dans la rivière, les eaux usées s'écouleront dans une fosse de décantation, puis seront conduites par un égout dans le collecteur de la rue des Moulins. D'autre part, le tracé de la route accédant aux immeubles a dû être modifié afin d'éviter la construction d'un pont sur le canal des usiniers.

Les locataires occupant la parcelle ont été invités à déménager leurs installations.

Afin d'assurer une bonne coordination des travaux, une séance a réuni sur place les représentants du Département des Travaux publics, des services des eaux, gaz, électricité, téléphone, les entrepreneurs chargés du gros œuvre, l'architecte, le géomètre et la Municipalité.

Actuellement, l'entreprise Auberson pose les canalisations et construit la route. Les travaux de fondation et de maçonnerie suivront immédiatement.

Cette opération, financièrement intéressante pour notre commune, permettra de loger 30 familles versoisiennes à des conditions avantageuses.

## **Reconstruction du Bourg**

Ce problème important nous tient particulièrement à cœur. Malheureusement, sa solution ne dépend pas uniquement de notre commune. En effet, les immeubles et terrains, côté Jura, situés

entre la place Simond et la place David sont actuellement propriété de l'Etat, qui les a achetés en vue de l'élargissement de la route cantonale à travers notre Bourg.

Nous avons tout mis en œuvre pour que la construction de l'immeuble prévu puisse démarrer. Actuellement, la Fondation du Bourg de Versoix a en mains un projet de M. Arnold Hoechel, architecte.

Il appartiendra au futur Conseil municipal de poursuivre l'effort commencé afin que cette seconde étape de reconstruction se réalise prochainement.

### **Nouvelle loi sur l'administration des communes**

Au moment de la révision de la loi sur l'administration des communes, les conseils municipaux genevois ont été appelés à se prononcer sur l'opportunité de deux propositions de la commission du Grand Conseil.

La première envisageant l'introduction d'un conseil administratif de trois membres dans les communes comptant 2.000 habitants (au lieu de 3.000). La seconde ayant trait à l'augmentation du nombre des conseillers municipaux qui devait ainsi passer de 15 à 17 pour Versoix.

A une légère majorité, notre Conseil municipal a écarté ces deux projets. Le Grand Conseil a finalement adopté le second projet ; ainsi, notre commune comptera-t-elle 17 conseillers dès la prochaine législature.

### **Ecoles**

Le Département de l'Instruction publique a demandé à la Mairie de préparer un local pour recevoir une dixième classe pour la rentrée de septembre, afin d'alléger les effectifs par trop élevés.

Cette classe a été aménagée dans la salle de jeux de la nouvelle école enfantine et a été dotée d'un mobilier neuf construit par des artisans de Versoix.

C'est Mme Audergon qui a été chargée de diriger cette classe et Mme Tochon, que nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier comme remplaçante l'année précédente, lui a succédé dans le grand bâtiment.

L'été défavorable a quelque peu contrarié les courses d'école qui ont eu lieu sans incident et dont les buts étaient :

Classes de Mlles Charbon et Zingre	Le Bois de la Bâtie
Classe de Mme Audergon	La Côte et Pied du Jura
» » Mlle Vachoux	Col des Aravis
» » Mme Steffen	Signal de Bougy
» » Mme Bacher	Chapelle d'Hermone
» » M. Tochon	Le Chamossaire
» » M. Probst	Le Lac Tannay
» » M. Dentand	Le Grimsel

Au 1er avril, nos écoliers, dont l'effectif est exactement le même que celui de l'année dernière, se répartissaient de la façon suivante :

	<i>Filles :</i>	<i>Garçons :</i>	<i>Total :</i>
Classe de M. Dentand	14	7	21
» » M. Tochon	15	19	34
» » M. Probst	9	16	25
» » Mme Bacher	15	9	24
» » Mme Steffen	14	15	29
» » Mlle Vachoux	10	14	24
» » Mme Tochon	10	14	24
» » Mme Audergon	18	9	27
» » Mlle Zingre	11	19	30
» » Mlle Charbon	9	14	23
<i>Ecole de Chavannes :</i>			
Classe de Mme Coindet	6	6	12
<b>Totaux</b>	131	142	273

### **Fonds de bienfaisance**

Une fois de plus, M. Jacques Salmanowitz a manifesté sa générosité à l'égard de notre commune et de ses habitants. A l'occasion du mariage de son fils aîné, il nous a fait un don de Fr. 2.500.—, somme qui a été versée à notre fonds de bienfaisance.

Un propriétaire de Versoix, qui désire garder l'anonymat, nous a remis pour la seconde fois une somme de Fr. 1.000.— qui a été utilisée, selon son vœu, pour aider l'enfance peu favorisée.

### **Police**

M. Alfred Reguin a maintenu une discipline parfaite à Port-Choiseul. Du fait de l'été humide et froid, la saison des bains a été beaucoup plus courte que d'habitude.

D'autre part, nous apprécions vivement l'activité que déploient M. le sous-brigadier Girardet et MM. les gendarmes Gendre et Ray. Ces messieurs ont été mis à rude épreuve durant la Conférence asiatique où tous les congés étaient supprimés et les heures de service parfois doublées. Malgré cela, ces dévoués collaborateurs ont continué à assurer le service de la Mairie ; ils ont droit à toute notre reconnaissance.

### **Etat-civil**

Il a été enregistré au cours de l'année dernière :

12 mariages  
5 naissances  
20 décès

Le registre des familles de Versoix compte actuellement 968 feuillets. La réintégration des femmes suisses ayant épousé des étrangers n'a pas eu l'ampleur que laissent supposer les demandes présentées. La reprise de la nationalité suisse présentant certains inconvénients pour les femmes domiciliées à l'étranger, plusieurs ont finalement renoncé à cette possibilité.

### Statistique et recensement

Selon les services cantonaux, la population de Versoix était la suivante le 31 décembre 1954 :

Genevois	740	Protestants	1.297
Confédérés	1.369	Catholiques	869
Etrangers	391	Israélites	32
		Divers et sans	302
<hr/>		<hr/>	
Total	2.500	Total	2.500

Nombre de foyers : 738

### Sapeurs-pompiers

L'événement marquant de l'année 1954 a été la démission du capitaine M. Edouard Steinmann, qui, entré dans la compagnie en 1928, fut appelé à en assumer le commandement en 1941. Pendant 14 années, il a fait régner dans la compagnie l'ordre, la discipline et l'esprit de bonne camaraderie. Au cours d'une cérémonie, le Conseil municipal et tous ses anciens subordonnés lui ont marqué les regrets causés par sa démission et leur reconnaissance pour les services rendus.

Pour le remplacer, à dater du 1er janvier 1955, le Conseil d'Etat, sur préavis unanime du Conseil municipal, a appelé au commandement de la compagnie, le premier-lieutenant Henri Ramseyer, qui a été promu au grade de capitaine. Nous le remercions vivement d'avoir accepté cette lourde charge.

L'effectif de la compagnie était, au 1er janvier 1955, de 3 officiers, 10 sous-officiers et 25 sapeurs. Il devait s'augmenter dans les premiers mois de 1955 de 12 nouveaux sapeurs, comblant et au delà les démissions de M. Edmond Gouillon, sergent, et de MM. Albert Chappuis, Marc Grenier et Jules Utzinger, sapeurs, qui ont utilement servi la compagnie pendant de nombreuses années et à qui nous adressons nos vifs remerciements pour les services rendus.

La compagnie a poursuivi son entraînement au cours de six exercices ; son matériel a encore été enrichi.

En 1954, nos pompiers sont intervenus efficacement lors du feu de cave dans l'immeuble Zuccone, place Simond ; ils ont maîtrisé l'incendie de l'établissement d'aviculture Stettler. Ils ont été alertés à plusieurs reprises pour des feux de cheminées et des inondations provoquées par les pluies diluviennes de décembre 1954.

Toutes ces interventions efficaces ont démontré l'utilité de notre corps de pompiers, son dévouement et son parfait entraînement.

Messieurs les Conseillers,

Au terme de ce rapport, il me plaît de souligner le gros effort fait par des propriétaires, commerçants et industriels versoisiens. De nombreuses villas ont été construites, des magasins se modernisent, des industries se développent.

Demain, de nouveaux immeubles surgiront de terre, nos routes seront améliorées, une passerelle sera jetée sur la Versoix.

Messieurs les Conseillers,

Par votre esprit d'équipe, votre dévouement et votre travail, vous avez contribué à ce bel essor. Je vous exprime ma vive reconnaissance.

Je remercie très sincèrement mes adjoints, Messieurs Jean-Pierre Ferrier et Lucien Piccot, ainsi que notre dévoué secrétaire, Monsieur Marcel Lacroix, pour leur collaboration constante et leur précieux appui.

Versoix, le 12 avril 1955.

E. BOLSTERLI, maire

## Compte des recettes et des dépenses

### RECETTES

No	Fr.
9. $\frac{1}{3}$ du produit des naturalisations . . . . .	333,35
10. Répartition de la taxe sur les Cies d'assurances . . . . .	1.897,45
11. 50 % des permissions spéciales pour cafés . . . . .	222,—
13. Produit de la taxe fixe . . . . .	11.510,60
14. Centimes additionnels . . . . .	159.287,10
15. Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire . . . . .	6.540,—
16. Produit des locations . . . . .	8.819,95
20. Amendes perçues par la Mairie . . . . .	1.577,75
21. Produit des concessions au cimetière . . . . .	1.000,—
22. Recettes éventuelles . . . . .	1.300,75
23. Produit de l'Etat civil . . . . .	295,95
27. Aide à la Vieillesse . . . . .	47.786,15
28. Concession d'eau du canal . . . . .	2.096,—
29. Produit des inhumations . . . . .	700,—
30. Répartition des Services Industriels . . . . .	8.098,90
31. Produit des écolages . . . . .	160,—
32. Amendes perçues par le Service cantonal . . . . .	930,30
33. Subvention du Sport-Toto . . . . .	2.500,—

Total des recettes Fr. 255.056,25

Total des RECETTES . . . . .	Fr. 255.056,25
Total des DEPENSES . . . . .	» 228.138,20
Excédent des recettes . . . . .	<u>Fr. 26.918,05</u>

de la commune de Versoix pour l'année 1954

DEPENSES

No			
2.	Contribution foncière des biens communaux . . . . .	Fr.	329,15
3.	Assurance contre l'incendie . . . . .	»	482,—
4.	Frais de bureau . . . . .		1.522,45
5.	Traitement des employés de la Mairie . . . . .		8.819,75
6.	Imprimés fournis par le Département . . . . .		35,—
7.	Frais de reliure . . . . .	»	10,—
8.	Frais d'affichage . . . . .	»	180,—
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail . . . . .		105,—
10.	Frais de régie du cimetière . . . . .		2.964,80
11.	Entretien des fontaines . . . . .		997,20
12.	Séours contre l'incendie . . . . .	»	4.032,45
13.	Entretien des chemins communaux . . . . .		64.361,90
14.	Fermage de la voirie . . . . .	»	5.000,—
15.	Fourniture d'eau . . . . .	»	1.285,70
16.	Eclairage des routes . . . . .		3.968,55
17.	Entretien des bâtiments communaux . . . . .		13.886,85
18.	Chauffage des bâtiments communaux . . . . .		10.000,—
19.	Eclairage des bâtiments communaux . . . . .	»	1.943,35
20.	Mobilier des écoles . . . . .		6.945,35
21.	Traitement de la concierge . . . . .		5.100,—
22.	Part à l'enseignement de la couture . . . . .		749,70
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque . . . . .		395,65
25.	Fête des écoles et courses scolaires . . . . .		2.507,50
28.	Entretien des lignes de tir . . . . .		408,15
29.	Abonnement téléphone et télédiffusion . . . . .	»	692,90
33.	Dépenses imprévues . . . . .		7.192,45
34.	Police du Vieux-Port . . . . .	»	700,—
35.	Versem. Fonds Bienfaisance produit naturalisations . . . . .		333,35
40.	Frais pour l'Etat civil . . . . .		2.061,60
42.	Aide à la Vieillesse . . . . .		47.786,15
43.	Assurance scolaire des indigents . . . . .		380,—
44.	Salaire de base des employés communaux . . . . .		13.775,95
45.	Assurances diverses et retraites . . . . .		3.515,65
46.	Ecole de Chavannes . . . . .	»	1.250,—
47.	Allocations diverses . . . . .	»	2.150,—
48.	Allocation aux Colonies de vacances . . . . .		1.500,—
49.	Indemnité à la Municipalité . . . . .	»	3.600,—
50.	Allocations vie chère et familiales . . . . .	»	4.607,95
51.	Cotisations AVS et AF . . . . .	»	1.561,70
52.	Versement au Fonds communal de bienfaisance . . . . .	»	1.000,—

Total des dépenses Fr. 228.138,20

## **Rapport de la Commission des finances**

La commission a procédé à la vérification des comptes de la commune pour l'exercice 1954 ; elle a effectué divers sondages parmi les pièces comptables en les pointant avec les livres. Les écritures ont été reconnues parfaitement conformes.

En conséquence, la commission propose au Conseil municipal de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et d'approuver les comptes 1954, se présentant comme suit :

Recettes . . . . .	Fr.	255.056,25
Dépenses . . . . .	»	<u>228.138,20</u>
Boni . . . . .	Fr.	26.918,05

La commission tient à remercier M. le Maire et MM. les Adjoints de leur dévouement et de l'attention qu'ils portent à une bonne gestion des affaires communales.

Elle adresse à M. M. Lacroix, secrétaire, ses félicitations pour la tenue parfaite de la comptabilité.

Versoir, le 28 mars 1955.

*Le rapporteur* : Edouard Steinmann

Le Conseil,

Vu les comptes-rendus administratif et financier de l'exercice 1954 présentés par Monsieur le Maire,  
Sur la proposition de la commission des finances,  
A l'unanimité,

Arrête :

1. Le rapport administratif présenté par M. le Maire est adopté.
2. Les comptes de l'exercice 1954, avec :

	Fr.	255.056,25	aux recettes
et	Fr.	<u>228.138,20</u>	aux dépenses

soit avec un boni de Fr. 26.918,05 sont approuvés.

3. Décharge est donnée à Monsieur le Maire pour sa gestion. Le Conseil lui exprime, ainsi qu'à Messieurs les Adjoints, sa vive reconnaissance pour tout le soin qu'ils apportent à la parfaite administration des affaires communales.

Versoir, le 14 avril 1955.

Certifié conforme au procès-verbal,

E. BOLSTERLI, maire.

**Allocations en 1954**

Union Instrumentale . . . . .	Fr.	600.—
Société fédérale de gymnastique . . . . .	»	400.—
Compagnie des sapeurs-pompiers . . . . .	»	350.—
Football-Club . . . . .	»	200.—
Football-Club, allocation extraordinaire . . . . .	»	100.—
Société de sauvetage . . . . .	»	200.—
Hospice Général . . . . .	»	200.—
Sanatorium populaire genevois . . . . .	»	100.—
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>2.150.—</b>

**Compte de dépôt de la Caisse de l'Etat**

Solde de l'exercice précédent . . .	Fr.	195.869,45
Boni de l'année 1953 . . . . .	»	82.415,25
Intérêts 1954, 3 % . . . . .	»	6.581,85
Paiement du solde du tennis . . .	Fr.	4.765,50
Achat du terrain Ricci . . . . .	»	26.195,40
Solde à nouveau, au 31 déc. 1954	»	253.905,65
	<b>Fr.</b>	<b>284.866,55</b>
	<b>Fr.</b>	<b>284.866,55</b>

**Fonds Marc Birkigt**

Solde de l'exercice précédent . . .	Fr.	50.000.—
Intérêts 3 % au 31 déc. 1954 . . .	»	1.521,10
Prélevé pour Fonds de bienfaisance	Fr.	1.521,10
Solde à nouveau . . . . .	»	50.000.—
	<b>Fr.</b>	<b>51.521,10</b>
	<b>Fr.</b>	<b>51.521,10</b>

**Fonds de bienfaisance**

Solde de l'exercice précédent . . .	Fr.	2.857,06
Don de M. Jacques Salmanowitz . . .	»	2.500.—
Don de M. et Mme Jo. Laloum . . .	»	100.—
Don anonyme . . . . .	»	1.000.—
Escompte sur facture . . . . .	»	2,65
1/3 produit des naturalisations . . .	»	333,35
Intérêts du Fonds Marc Birkigt . . .	»	1.521,10
1/2 produit du tronc des mariages . .	»	53.—
Versement sur budget 1954 . . . . .	»	1.000.—
Secours accordés . . . . .	Fr.	2.684,90
Solde en caisse . . . . .	»	1.217,46
Carnet d'Épargne au 31. 12. 1954 . .	»	5.464,80
	<b>Fr.</b>	<b>9.367,16</b>
	<b>Fr.</b>	<b>9.367,16</b>

**Fonds de courses scolaires**

Carnets d'épargne au 31 décembre 1954 . . . . .	Fr.	4.418,26
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire . . . . .	»	2.000.—
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>6.418,26</b>

**Prix Lachenal**

Carnet d'épargne au 31 décembre 1954 . . . . .	Fr.	597,28
--	-----	--------

## **Logis-pension**

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

## **Fouilles sur la voie publique**

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

## **Emoluments de mairie**

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisations, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

## **Loi sur les routes de 1918**

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1<sup>er</sup> juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

## **Inhumations**

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 24 12 12.

## **Bibliothèque communale**

Service de distribution : Mercredi, de 16 h. à 17 h.

## **Maître ramoneur**

M. Louis Clémence

Petit-Lancy

Téléphone 25 77 73